



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 8 mars 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Egalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique : en 2021, le gouvernement a nommé aux emplois dirigeants un nombre record de femmes et poursuit son action sur les écarts de rémunération**

A l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transformation et de la fonction publiques annonce que, pour la deuxième année consécutive, **le seuil légal de 40% de femmes primo-nommées aux emplois dirigeants et de direction, fixé par la loi Sauvadet, est dépassé. 42% de femmes ont été nommées en 2021 aux emplois qui relèvent du conseil des ministres et aux emplois de direction en administration centrale.** Pour les emplois équivalents aux postes de chefs de service et de sous-directrices, qui sont le vivier privilégié des emplois dirigeants, le taux, inédit, est de 44%. C'est un record 10 ans après l'adoption de la loi Sauvadet. Pour mémoire, il ne s'établissait en 2016 qu'à 34%.

La ministre se félicite de cette dynamique positive sur cet engagement du Président de la République, qui va permettre à une nouvelle génération de femmes dirigeantes de prendre toute leur place dans notre fonction publique. Toutefois, en plus de cette politique de nominations volontariste, cette féminisation doit s'armer de viviers permanents et sans cesse renouvelés de femmes à haut potentiel pour qu'elle soit durable.

C'est aussi la raison pour laquelle elle a entamé en juillet dernier, avec l'ensemble des membres du gouvernement, une réflexion pour franchir une nouvelle étape pour accélérer la formation de cette nouvelle génération de dirigeantes. **A l'issue de ces travaux, elle annonce que gouvernement souhaite faire évoluer à terme en profondeur l'objectif de nominations équilibrées, pour qu'il ne porte plus seulement sur les femmes nommées, mais qu'il porte sur les femmes qui occupent effectivement des postes à responsabilité.**

S'agissant des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, une réduction significative a été entamée. Entre 2016 et 2020, l'écart de rémunération dans la FPE est ainsi passé de 13,3 % à 11,6%. Un certain nombre de revalorisations urgentes des filières les plus féminisées et les moins primées ont en effet été menés dans cette perspective : filières sociale et socio-éducative, et professions médicales, notamment, le Ségur de la Santé ayant bénéficié massivement aux femmes, qui sont 85% dans ces métiers. Parce que les écarts demeurent malgré tout encore trop importants, comme annoncé lors de l'ouverture de la conférence sur les perspectives salariales en juillet dernier, **le ministère publiera en septembre prochain un Baromètre de l'égalité professionnelle pour la fonction publique de l'Etat, sur le modèle de l'Index de**

**l'égalité professionnelle qui existe dans le secteur privé, afin d'objectiver les écarts de rémunération et de pouvoir les réduire encore plus significativement.**

Le gouvernement reste engagé jusqu'à la dernière heure du quinquennat sur cette priorité majeure du Président de la République : une fonction publique exemplaire pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

**Contact presse**

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

[presse.mtfp@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtfp@transformation.gouv.fr)

01 53 18 42 68